



Le Maitre Jacques retrouve son aspect normal

Dans ce numéro :

- Le billet du Président
- Patrimoine
- Prix Wakker - Prangins
- Vie Associative
- L'Asse au Boiron

PRONOVIODUNO

Veille à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité

COMPOSITION DU COMITÉ PRO NOVIODUNO

Au 26 mai 2021 (AG virtuelle)

Président

Georges Darrer

Vice-Président

Philippe Glasson

Membres du Comité

Eric Bieler -*excursions*

Eric Biéler - *urbanisme*

Myrtha Burger - *secrétaire*

Lucienne Caillat – *site/bulletin*

Gabriela Dalla Favera - *excursions*

Trésorier

Christian Fanti

***Vérificateurs des
comptes***

Dominique Blanchard

Jacques Pittet

Membres d'honneur

Denise Ritter

Membres consultatifs

Me Pascal Rytz

Me Olivier Thomas

Chers membres,

Les restrictions liées au Covid nous ont bien limité dans nos actions de partage, découvertes et communication au sein de notre association.

Cependant nos activités relatives à la préservation de notre patrimoine ont continué par le biais de diverses démarches entreprises pour contrôler et au besoin faire opposition aux diverses initiatives de construction / démolition ou transformations qui n'ont pas cessé pendant cette période, comme vous pouvez vous en rendre compte dans le résumé de nos actions dans le domaine de l'urbanisme ci-dessous.

Nous avons dû nous résoudre encore cette année à faire une Assemblée Générale par voie de courrier. Nous avons reçu 80 questionnaires en retour, tous votant unanimement pour accepter les questions posées.

Notre recours au sujet de l'aménagement de la place du Château a été rejeté par le tribunal. Cependant les habitants concernés n'ont pas jeté l'éponge et un recours au Tribunal Fédéral pourrait se concrétiser.

Autre nouvelle, le projet de construction du musée du Léman est à remettre sur le métier, le Tribunal Fédéral ayant trouvé que ce projet ne pouvait être réalisé en l'état.

Je vous livre ci-dessous la conclusion du discours de Mme Véronique Rey-Vodoz, Conservatrice du Musée Romain que j'ai trouvé fort intéressant pour expliquer l'importance et la nécessité de la connaissance et le respect de notre patrimoine commun, qu'il soit bâti ou immatériel, pour construire notre propre identité et l'asseoir sur des bases solides.

Texte du discours de Mme Véronique Rey-Vodoz lors du lancement de la

Journée Romaine 2021 de Nyon, le 12 juin 2021

L'intérêt et le soin apportés par une société à son héritage historique et patrimonial participent de l'estime de soi qu'elle transmet à ses membres. Connaître et réfléchir sur son histoire, ce n'est ni l'idéaliser, ni la diaboliser, ni l'utiliser à des fins qui la trahissent. C'est se donner les outils de la réflexion pour vivre et penser le monde, proche et lointain, avec plus de recul, d'intelligence et de sérénité. C'est aussi offrir à tous des points de repères qui inscrivent l'histoire de chacun, et celle de notre époque, dans une épaisseur temporelle que l'on peine toujours plus à percevoir.

La préservation du patrimoine archéologique relève ainsi d'un devoir absolu envers les générations futures, notamment dans les régions où la pression du développement urbanistique est très forte. Ces véritables archives du sol que sont les sites archéologiques ont façonné notre environnement matériel et culturel. Elles constituent des ressources non renouvelables. Leur destruction par ignorance, négligence ou volonté délibérée représente une perte définitive de sources irremplaçables de connaissance sur notre humanité.

Lorsque conserver les vestiges en l'état n'est pas possible, le travail des archéologues et sa publication exhaustive (récolte et étude du mobilier, prélèvement et analyse d'échantillons, puis élaboration et synthèse de toutes les observations documentées sur le terrain), prennent le relais et en assure la préservation. La mise en valeur pour le public au moyen de dispositifs permettant de se représenter et d'imaginer la vie de celles et ceux qui nous ont précédés est alors possible, même en l'absence de vestiges conservés sur place.

MISES A L'ENQUETE 2020

Au cours de l'année écoulée, 83 mises à l'enquête et ont été publiées et soigneusement étudiés par Eric Biéler, notre expert en la matière, dont :

- 37 concernaient le secteur Sud-Est, entre le lac et les CFF (dont 29 pour les seuls quartiers du Vieux-Bourg et de Rive) ;
- 26 concernaient le secteur Nord-Ouest, entre les CFF et le Nord de l'av. Alfred-Cortot (dont 9 pour Le Reposoir, et 9 pour Prélaz et Plantaz) ;
- 17 concernaient le secteur Sud-Ouest, entre les CFF et le Sud de l'av. Alfred-Cortot (dont 10 pour Marens et En Oie) ;
- et enfin 3 concernaient La Vuarpillière.

Ce décompte démontre une concentration nettement plus élevée des projets dans le périmètre Vieux Bourg – Rive (29) que dans les autres quartiers. Et si seulement 17 projets sur les 83 mis à l'enquête en 2020 affectaient des bâtiments classés au recensement architectural, 16 étaient localisés dans ce même périmètre Vieux-Bourg - Rive, dont :

- 2 bâtiments d'importance régionale de classe 2 (rues de Rive 34 et Delafléchère 3) ;
- 6 bâtiments d'intérêt local de classe 3 (rues de Rive 28 et 61, Grand'rue 6, Collège 1 et 15, St-Jean 30) ;
- 3 bâtiments bien intégrés de classe 4 (2 projets différents à la rue de Rive 22, et rue de la Gare 21-23) ;
- 2 bâtiments ayant des qualités et des défauts de classe 5 (rues de la Colombière 10 et Viollier 24) ;
- et enfin 2 bâtiments sans intérêt ou qui altèrent le site en classes 6 et 7 (rue de la Gare 34 et 35).

Si nous étions intervenus dans un nombre de projets plus important les années précédentes, en 2020 seulement deux mises à l'enquête pour des bâtiments ont nécessité une intervention de notre part (pérennisation des installations provisoires de la patinoire de Rive, et rue de la Colombière 10) .

Nous avons dû en revanche intervenir à 5 reprises auprès de la Municipalité pour des arbres remarquables menacés d'être abattus, ou pour le non-respect de la distance de 10,00 m non constructible en lisière de bois et forêts. Plus précisément :

- pour conserver un cèdre bleu de l'Atlas de 10,0 m à la rue Monastier
- pour un pin noir de 25,0 m à l'angle de la rue du Ronzier et de la route de St-Cergue ;
- pour dénoncer des travaux déjà réalisés à l'intérieur des 10,0 m non constructibles en lisière de forêt, à la route de Saint-Cergue 95 ;
- pour un projet de bâtiment empiétant dans cette même distance de 10,0 m en lisière de forêt, à la route de l'Etraz 40 ;
- et enfin pour un projet d'aménagement de jeux empiétant lui aussi de plusieurs mètres dans cette distance de 10,0 m au parc du Buis.

De nombreux arbres sont des éléments de notre patrimoine qui doivent d'être protégés. Le développement de la végétalisation des quartiers urbains nécessite aussi notre attention, pour un développement sain et cohérent de l'ensemble de notre environnement. Nous devons dorénavant étendre notre attention et nos compétences à notre environnement végétal ! Et le Comité de PRO NOVIODUNO est prêt à accueillir en son sein tout nouveau membre sensible et expérimenté dans ce domaine.

Le début de 2021 a aussi apporté son lot d'enquêtes et d'oppositions, que nous résumerons une fois l'année écoulée. Une action mérite toutefois que nous en parlions ici.

La colline de la Muraz fait l'objet d'un plan d'affectation qui mettrait en péril ce lieu exceptionnel est classé à l'ISOS. Le lieu est pratiquement inaccessible aux voitures à cause de l'étroitesse des accès et la configuration des constructions existantes. Le plan vise à créer un passage circulaire et à permettre des constructions en sous-sol, ce à quoi la plupart des habitants du lieu s'oppose.

Nous avons, ensemble avec quelques habitants et surtout avec l'appui de Patrimoine Suisse, fait opposition à ce projet.

ANCIEN HOPITAL DE NYON



Tiré de la brochure de Catherine Schmutz Nicod, éditée par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique VD (résumé de Lucienne Caillat)

En 1298 Louis I de Savoie fonde, à l'extérieur des murs de la ville, au-delà de la porte méridionale du bourg fermé de Rive, un couvent d'ordre mendiant (Franciscains). Après la conquête bernoise, le bâtiment est transformé en hôpital. Une léproserie (lazaret) existait à la limite de Crans près de la tuilerie.

Dès 1751, une recherche de fonds est lancée pour remplacer l'hôpital dont les bâtiments tombent en ruine. Le Conseil de Nyon envisage de faire construire à Perdtemps, mais le bailli estime que le coût sera trop élevé et décide de bâtir sur l'ancien hôpital. La reconstruction sera achevée en 1758. La réalisation finale est sobre, sans doute due à un manque de moyens financiers. En comparaison avec des ouvrages contemporains de la région, l'hôpital de Nyon fait plutôt référence à une maison de maître, de style classique, plutôt qu'à un édifice hospitalier.

A l'époque on soignait les malades, certes, mais on prêtait surtout

assistance aux pauvres, recevant les malheureux du lieu et ceux de passage, ainsi que les vagabonds conduits par la police. L'assistance était alors du ressort des paroisses et des communes. Malgré la charge considérable que cela représentait, les villes de la région ont édifié de beaux monuments hospitaliers, symboles du pouvoir communal.

En 1877, après des réparations effectuées par Gustave Falconnier, l'infirmerie de Nyon est mise en service. Le bâtiment possède alors 8 chambres de malades, un bureau, un cabinet de médecin, une chambre de bain, un appartement pour le couple infirmier, une morgue et des dépendances. De nombreux aménagements ont été réalisés pour amener confort et modernisation, en accord avec la science médicale et l'hygiène de l'époque.



Carte postale figurant l'Infirmerie de Nyon vue du lac. On y aperçoit au premier plan un canot jaune nommé "Nautilus". Sur l'annexe du bâtiment, les fenêtres sont garnies de briques Falconnier.

En 1898, l'infirmerie dispose d'une salle d'opération très éclairée dans l'annexe sud-ouest. Au premier étage on aménage un péristyle couvert exposé au soleil, pour bains d'air et de lumière. Une seconde annexe comprend la buanderie et des chambres qui permettent de loger



Carte postale éditée à l'occasion du Cinquantenaire de l'infirmerie de Nyon (1927)

30 malades. La même année on installe le chauffage central.

En 1902, la Ville de Nyon construit un lazaret temporaire servant de pavillon d'isolement en cas d'épidémie. Il contient deux chambres de malades avec 9 lits. Il est relié à la cuisine de l'infirmerie par un câble servant à transporter des paniers de victuailles. Il constitue un témoin rare encore en place dans le canton de Vaud.

Dès 1938, après l'ouverture du nouvel hôpital dans les hauts de Nyon, une banque s'installe dans le bâtiment. Par la suite, la Municipalité rachète la maison, arguant de son « cachet esthétique », et elle y place l'Ecole ménagère pour filles et les salles de travaux manuels pour les garçons.

Fondé en 1954 par Me Edgar Pélichet, alors à la tête du Service archéologique cantonal, le musée du Léman connaît diverses péripéties à ses débuts. En 1974, menacé de fermeture, il a le soutien de Pro Novioduno (sous la présidence de Bernard Glasson), de la population de Rive et de diverses associations lémaniques. La mobilisation est si forte que la Ville revient sur sa décision. La réouverture se fait sous le nom de Maison du Léman avec sept nouvelles salles. Par la suite, le bâtiment est modernisé avec l'installation des plus grands aquariums de Suisse romande, d'une cafétéria et d'un ascenseur.

La commune vaudoise de Prangins reçoit le Prix Wakker 2021 de Patrimoine suisse

Patrimoine suisse décerne le Prix Wakker 2021 à la commune de Prangins (VD). Située entre Lausanne et Genève, au milieu de la région métropolitaine de l'arc lémanique, cette localité est soumise à une forte pression d'urbanisation. Elle y fait face par des interventions ciblées dans l'entretien et la mise en valeur des qualités architecturales et paysagères existantes. Patrimoine suisse entend distinguer cette politique qui crée une plus-value pour tous.

L'Arc lémanique connaît une importante croissance économique depuis des décennies. Cet essor ne va pas sans laisser des traces dans les paysages et les localités; il entraîne aussi la disparition des meilleures terres. Dans l'intervalle, la Confédération et les cantons ont pris des mesures contre le mitage du territoire et souhaitent concentrer la construction dans les villes et leurs agglomérations proches.

Voisine de la ville de Nyon, chef-lieu prospère et dynamique du district, la commune de Prangins est aussi soumise à des prescriptions de croissance claires. Partie intégrante du périmètre compact d'agglomération «Grand- Genève», sa population résidente devrait augmenter de quelques 30% à l'horizon 2030/2040.

Depuis une quinzaine d'années, la commune défend la position selon laquelle une urbanisation réussie ne consiste pas à remplir des objectifs chiffrés. Il s'agit bien davantage d'évaluer attentivement les qualités du lieu et d'élaborer des stratégies ciblées.

L'Inventaire fédéral des sites construits (ISOS) recense Prangins parmi les objets d'importance nationale. Le château de style classique français – qui abrite aujourd'hui le siège romand du Musée national suisse – mais aussi le centre de la localité avec ses parcs et ses espaces libres sont considérés comme dignes de protection.

Prangins a décidé de fonder son développement sur ces valeurs apparues au fil de l'histoire, de les renforcer et de les faire évoluer. Son objectif est de concilier croissance démographique et qualité élevée de l'habitat. A cet effet, la commune mène une politique d'investissement active. Patrimoine suisse distingue cette approche remarquable en décernant le Prix Wakker 2021 à la commune de Prangins.

Trois arguments en faveur de l'attribution du Prix Wakker 2021 à la commune de Prangins:

1. Construire dans le respect des valeurs architecturales et paysagères tout en les renforçant dans le même temps



La politique de l'aménagement du territoire dans la commune de Prangins se fonde sur le respect des espaces libres et des bâtiments apparus au fil du temps. Par une stratégie de



développement claire, elle encourage les interventions urbanistiques qui permettent une croissance modérée vers l'intérieur. Cette action précise préserve et renforce les valeurs

architecturales. Elle crée aussi les bases nécessaires pour concilier une croissance démographique de 30% dans les 10 à 20 prochaines années avec une qualité élevée de l'habitat. Afin de préserver la valeur du site, du paysage culturel et des parcs, Prangins renonce à rendre constructibles des surfaces cultivées. La commune est parvenue ainsi à ménager des vues, comme celle entre le château et le lac, à créer des zones de détente comme le vallon des Fossés et à préserver de précieuses terres arables pour l'agriculture.



2. L'animation du centre historique renforce l'identité et la cohésion sociale



La commune renforce l'identité des lieux par le traitement attentif et la mise en évidence des qualités spatiales existantes. Des offres variées et des

investissements dans les espaces publics animent le cœur du village et renforcent sa fonction dans la vie de la localité. La maison de commune – qui était l'ancienne ferme du château – réunit sous un toit l'administration communale, le poste de police, une épicerie, un tea-room et un jardin d'enfants. En face, l'ancien four abrite désormais une boulangerie.

L'Auberge communale entièrement rénovée propose à nouveau une offre de restauration et d'hébergement de qualité au centre du village. Une nouvelle place a aussi été aménagée. En bordure de cette place de la Broderie, se trouve un groupe de bâtiments classés, qui abritent 16 appartements gérés par une coopérative d'habitation. Le réaménagement de la place du village finalisera prochainement cette politique de revitalisation du centre.

3. Volonté politique, continuité et expertise concourent à la qualité

Des stratégies et positions claires permettent à la commune de mener un développement adapté au site et de qualité. Par cette démarche largement soutenue, les prescriptions de croissance



imposées de l'extérieur peuvent être appréhendées de manière proactive. Des experts extérieurs issus tant des domaines pratiques que théoriques apportent leur soutien et aident à



analyser et à préciser les mesures possibles. Grâce à l'organisation de concours d'architecture, Prangins investit dans un avenir de qualité. Une telle procédure a par exemple donné naissance à l'école et UAPE des Morettes.

Le Prix Wakker de Patrimoine suisse

Patrimoine suisse attribue chaque année le Prix Wakker à une commune politique ou, exceptionnellement, à des organismes ou des associations. Doté de 20'000 francs, le prix a un impact surtout symbolique; l'objectif est de mettre publiquement à l'honneur la qualité d'un travail exemplaire.

Le Prix Wakker a été décerné pour la première fois en 1972 à la suite du legs fait à Patrimoine suisse par l'homme d'affaires genevois Henri-Louis Wakker. D'autres legs ont permis à Patrimoine suisse de décerner ce prix jusqu'à aujourd'hui.

Le Prix Wakker distingue des communes qui peuvent se prévaloir d'un développement urbanistique de qualité. L'attention est surtout portée à celles qui poursuivent leur développement selon des critères contemporains: en favorisant la qualité des espaces publics et l'architecture des nouvelles constructions, en réservant un traitement respectueux à la substance bâtie historique et en se dotant d'un aménagement du territoire exemplaire sur le plan du développement durable.

Après Saint-Prex (1973), Montreux (1990), Yverdon-les-Bains (2009) et l'Ouest lausannois (2011), le Prix Wakker est attribué pour la cinquième fois dans le canton de Vaud.

Il appartient à la conférence des président-e-s de Patrimoine suisse de désigner le lauréat du Prix Wakker sur proposition du comité. La **commission du Prix Wakker** fait à chaque fois une recommandation au comité.



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA
PROTECZIUN DA LA PATRIA

Villa Patumbah
Zollikerstrasse 128
8008 Zürich

T 044 254 57 00
F 044 252 28 70

www.heimatschutz.ch
www.patrimoinesuisse.ch
info@heimatschutz.ch
info@patrimoinesuisse.ch

PC 80-2202-7

NOS PROJETS DE SORTIES DE DECOUVERTES EN 2021

ET SI NYON COMMENCAIT A REGARDER AU LONG TERME?

Nyon n'est plus le gros village où il était d'usage qu'une personne ou deux à plusieurs casquettes donnent le ton et gèrent le bidouillage coutumier. Chez PRO NOVIODUNO nous rêvons de voir Nyon se projeter en petite ville qui voit grand et à long terme, en d'autres paroles au-delà des quatre ou cinq prochaines années.

Le premier pas vers une vision plus large, au-delà de nos ornières, nous mène à Genève, la suivante à Zürich avec nos membres mais nous nous adressons aussi à tout Nyonnais intéressé, car nous pensons que nombreuses sont les personnes captivées par le thème du développement urbain.

Le samedi 25 septembre 2021- GENEVE

Avec la mise en service du Léman Express Genève connaît une révolution. Son utilisation servira d'épine dorsale à notre visite, guidée par Mathieu Jaccard. Nous visiterons les gares de Jean Nouvel, le quartier de la Comédie, Praille Acacias Vernets (PAV). Mais aussi des nouveaux aménagements tels que la plage des Eaux Vives. M Jaccard nous fera remarquer l'émergence d'une jeune génération d'architectes locaux dont la production peut être vue en différents points du centre-ville et dans le quartier des organisations internationales.

Samedi 9 et 10 octobre 2021 – ZUERICH

Zürich avait tout comme bien d'autres villes et villages suisses le problème que les votations populaires avaient refusé des projets élaborés pendant des années, et ce au moment même où ils étaient prêts à être mis en place. Contraintes et forcées, les autorités zurichoises ont appris à faire un travail de fond de communication dès le début d'un projet, à faire savoir pourquoi il est nécessaire et comment il s'insère dans le plan général de long terme.

Et voici que Zürich a changé, la population zurichoise est heureuse et fière de leur ville, qui figure désormais parmi les toute premières villes en tête du classement Mercer de la qualité de vie. Matthieu Jaccard nous guide dans cette cité qu'il habite, à travers le Lindenhof, Sechseläutenplatz, la gare de Stadelhofen, mais aussi le Landesmuseum comme la vieille ville. Incontournable pour PRO NOVIODUNO, la Villa Patumbah, la Maison du Patrimoine.

Dimanche nous arpenterons aussi le Kreis 4 et le Kreis 5 avec la Prime Tower, le Toni Areal, Europallee, laboratoire des grands bureaux d'architectes.

Nous espérons que ce programme vous intéresse. Vous en saurez plus à ce sujet dans quelques semaines, quand tous les détails auront été finalisés. En vous fera parvenir un bulletin d'inscription ainsi qu'un programme détaillé.

IDEES VACANCES

Vacances au cœur du patrimoine

Créée par Patrimoine suisse en 2005, la fondation « Vacances au cœur du patrimoine » est un projet qui allie tourisme et préservation des monuments. Elle reprend dans toute la Suisse des bâtiments à l'abandon et qui menacent ruine, les rénove en douceur et leur donne une nouvelle jeunesse en les louant comme logements de vacances. Elle sauve ainsi de la ruine des bâtiments historiques de valeur et offre à des vacanciers d'ici et d'ailleurs la possibilité d'y faire un séjour.

30 logements dans 22 bâtiments historiques figurent dans le catalogue. D'autres suivront. Toute personne qui séjourne dans un bâtiment historique vit au rythme de la vie d'antan dans ces anciennes maisons de bois ou de pierre et redécouvre les qualités uniques des constructions de nos ancêtres. Ainsi, Alex Capus, écrivain suisse de renom, a fait un séjour en famille à la Türalihus de Valendas. Détails et location (en allemand) : <https://erlebnisbaukultur.ch/fr/>

Charmey



Flederhaus
Wegenstetten AG



Eichhölzli
Biel BE



Altes Pächterhaus
Hasle LU



Au début de la rue de la Gare, il n'y avait pas d'espace pour les piétons. On a supprimé les places de parc et mis des billots de bois. Comprenne qui pourra.



On va réanimer le marché du samedi matin. Il faut espérer que cette réanimation concerne aussi tous les commerces de centre-ville.



Le café du Marché est mort ! Ne pas envoyer de fleurs à la Municipalité qui de toute façon ne les verrait pas non plus.



Les marronniers de la Colombière ont été mis en bière dans le grand cimetière des illusions écologiques.



On a débaptisé la place du château, c'est désormais la plage du château : Sable et parasols à volonté.



Le parking Perdtemps est enfin dans le programme de législature ! Celui de 2040-2044 bien entendu.



Devant le centre de la Combe. Les boules rouges devaient disparaître mais faute de projet, on n'a pas perdu la boule.



Petite devinette : mon premier est un lieu. Mon deuxième est une spécialité municipale. Qui suis-je ? L'Usine à gaz.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'adhésion

Inscription : Par poste : **Association Pro Novioduno, 1260 Nyon 1**

Par courriel : **info@pronovioduno.ch**

ou sur le site : **www.urba-nyon.ch**

Je désire adhérer à Pro Novioduno en payant une cotisation annuelle

Individuelle Fr. 40. -

Couple Fr. 60. -

Nom, prénom :

Adresse :

N° postal et localité :

Adresse e-mail :

Date et signature

Merci pour votre soutien !

Si vous désirez recevoir le bulletin en format PDF par courrier électronique, veuillez-nous le faire savoir sur admin@urba-nyon.ch

Impression : Atelier La Corolle, Versoix

**PRO
NOVIO
DUNO.**

PRO NOVIODUNO

Veille à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité